



Le Moniteur

Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

172^e Année – N° 95

PORT-AU-PRINCE

Mardi 20 Juin 2017

SOMMAIRE

ARRÊTÉ

- Arrêté nommant le citoyen Eudes LAJOIE Coordonnateur de l'Office National de la Migration (ONM).

AVIS

- Avis autorisant le Fonctionnement des Sociétés Anonymes dénommées:
«509 SANITATION, SERVICE ET CONSULTATION, S.A.»
«WEST INDIES FOOD AND BEVERAGE PROCESSING S.A.»
- Actes constitutifs et Statuts y annexés.

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment l'article 136 ;

Vu le décret du 27 mars 1995 créant l'Office National de la Migration (ONM) ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Coordonnateur de l'Office National de la Migration (ONM) ;

Sur recommandation du ministre des Affaires sociales et du Travail et du ministre des Affaires étrangères et des Cultes;

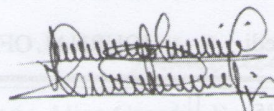
ARRÊTE

- Article 1^{er}.**- Le citoyen Eudes LAJOIE est nommé Coordonnateur de l'Office National de la Migration (ONM).
- Article 2.-** Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.
- Article 3.-** Le présent arrêté sera publié et exécuté à la diligence du ministre des Affaires sociales et du Travail et du ministre des Affaires étrangères et des Cultes, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 7 juin 2017, An 214^{ème} de l'Indépendance.

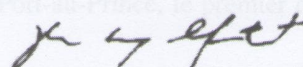
Par:

Le Président



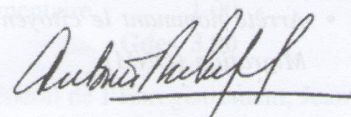
Jovenel MOÏSE

Le Premier Ministre



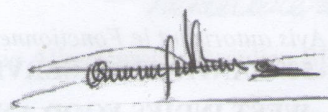
Jack Guy LAFONTANT

Le Ministre des Affaires étrangères et des Cultes



Antonio RODRIGUE

Le Ministre des Affaires sociales
et du Travail



Roosevelt BELLEVUE

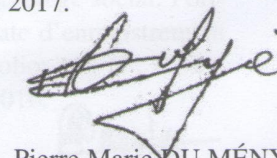
AVIS

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie informe le public en général et les intéressés en particulier que conformément aux Décrets des 28 août 1960, 11 novembre 1968, 10 octobre 1979, 8 mars 1984 et 2 juin 1995, sont approuvés sous les réserves et dans les limites des lois de la République, l'Acte constitutif et les Statuts de la Société anonyme dénommée: « **509 SANITATION, SERVICES ET CONSULTATION, S.A.** » constatés par acte public, le 30 mars 2017, au rapport de M^e Marilyn CHARLES MERCERON, Notaire à Port-au-Prince.

En conséquence, ladite société au capital social de **VINGT-CINQ MILLE GOURDES (Gdes 25,000.00)**

est autorisée à fonctionner sous les conditions prévues au paragraphe précédent.

Port-au-Prince, le 25 avril 2017.



Pierre Marie DU MÉNY
Ministre

Par-devant Maître Marilyn CHARLES MERCERON, Notaire à Port-au-Prince, identifiée au N°: 003-052-926-5 et par sa Carte d'Identification Nationale au N°: 01-01-99-1958-07-00108, patentée au N°: 7707003649, imposée au N°: 7710004997-2, soussigné;